



AMBASSADE DE SUISSE
EN FRANCE

MI/dv

Personnel et
confidentiel

Paris, le 11 janvier 1960.

Monsieur Léopold Boissier,
Président du Comité International
de la Croix-Rouge,

G e n è v e .

Mon cher Président,

Pour faire suite à notre entretien téléphonique, j'ai l'honneur de vous informer que je n'ai pas pu encore m'entretenir avec le Ministre Philippe Monod. Je pense le voir prochainement et ne manquerai pas alors de lui dire combien vous avez déploré la fuite du rapport du CICR sur ses inspections en Algérie, fuite qui n'avait en aucun cas pu se produire à Genève.

En revanche, j'ai déjeuné l'autre jour à côté de M. Lacouture, rédacteur du "Monde" où il est plus particulièrement chargé de la rubrique de l'Afrique du Nord et des territoires d'outre-mer. M. Lacouture m'a spontanément demandé ce que nous avions pensé en Suisse de la publication par son journal de votre rapport. Je lui ai immédiatement répondu que vous considériez cette publication, qui est contraire à tous vos principes, comme susceptible de rendre votre action plus difficile et que par conséquent vous la regrettiez vivement. Je lui ai demandé comment le "Monde" était entré en possession du rapport et pourquoi il l'avait publié. M. Lacouture m'a dit que son journal l'avait reçu quelques jours auparavant et que son directeur avait estimé nécessaire de le rendre public pour des raisons d'ordre moral. Vous savez en effet que depuis longtemps M. Beuve-Méry fait campagne contre la torture. M. Lacouture m'a clairement laissé entendre que la fuite s'était produite à Paris. Il a reconnu que le procédé pouvait gêner le CICR, mais que néanmoins on y avait eu recours pour mettre fin à des pratiques non seulement en soi condamnables, mais de nature également à porter préjudice à la France.

Mon interlocuteur m'a déclaré que d'après les renseignements recueillis par son journal, le rapport était tout à fait exact et même, dans certains cas, demeurait en-deçà de la vérité.

- 2 -

En ce qui concerne le communiqué du Premier Ministre, comme je m'étonnais qu'il ait pu paraître en même temps que le rapport - ce qui laisse supposer que M. Debré était au courant de la publication -, M. Lacouture m'a expliqué qu'à Matignon on savait en effet que des copies du rapport circulaient dans les rédactions des journaux parisiens et que par conséquent on y avait prévu qu'il en serait fait usage.

Il résulte de ce qui précède que personne à Paris ne peut sérieusement tenir le CICR pour responsable de l'indiscrétion commise. A ma connaissance d'ailleurs, le CICR n'a à aucun moment été mis en cause.

Veillez agréer, mon cher Président, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments les plus dévoués.

L'Ambassadeur de Suisse :

sig. Micheli